

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal

14 octobre 2022

Etaient présents : LAUFERON Patrick, CARRION Pascal, DUCREUX Géraldine, LEBEAU Roland, MANIAS Virginie, SEGOND Bruno, GIRARD Lionel, GAUTHEY Agnès, LUC Frédérique, DEVELAY Franck, BROCHOT Alain, PERRAUDIN Franck

Absents/excusés : FLACELIERE Murielle, Coralie DADA (pouvoir à Géraldine Ducreux), BERGER Michaël,

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 20H00
.....

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2022

Approbation du compte-rendu à l'unanimité.

2) Rapport d'activité 2021 du Grand Autunois Morvan

Ce rapport est présenté pour information.

3) Rapport final de la CLECT 2022

Présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et des attributions de compensation.

La somme de 15 129€ sera rendue en AC suite au transfert de la compétence école.

Compte tenu des dépenses uniquement de fluides par exemple cette somme paraît insuffisante.

Votre contre à l'unanimité du conseil

4) Affouages 2022-2023

Les parcelles concernées par l'affouage sont les lots N° 2, N° 11 et N° 25.

Ces lots présentent du bois de qualités différentes : trembles / chênes. Le volume est estimé à 200 m3 auquel s'ajoute le reliquat 2021.

L'attribution sera réalisée par tirage au sort et les personnes intéressées seront informées de cette diversité.

Les membres de la commission bois organiseront une réunion sur place afin de bien définir les parcelles attribuées et les modalités d'exploitation des différents lots.

Les délais d'inscription en mairie sont les suivants : 14 octobre au 10 novembre 2022.

Le tirage au sort aura lieu lors du conseil municipal du 18 novembre 2022.

La date limite de coupe est fixée au 30 avril 2023.

Le prix du stère reste fixé à 6,50€.

Le règlement des affouages adopté lors du conseil municipal du 20 novembre 2020 continue de s'appliquer.

Adoption à l'unanimité

5) Renouvellement de la certification PEFC (gestion durable de la forêt)

La commune est engagée pour l'ensemble de ses forêts. Il s'agit d'un label afin de pérenniser l'accès au bois. Contribution : 0,65€ l'hectare pour 160 hectares soit 104€ + contribution forfaitaire de 20€ pour les 5 ans.

Considérant que l'adhésion à la certification forestière PEFC en Bourgogne – Franche – Comté arrive à échéance au 31 décembre 2022, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le renouvellement d'adhésion pour 5 années à la certification forestière PEFC en Bourgogne à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorise Monsieur le maire à signer toute pièce afférente à cette adhésion

6) SYDESL : convention de partenariat pour la mise à disposition de bases de données d'information géographique en vue de leur numérisation et de leur mise à disposition

Le 22 novembre 2021, le SYDESL a déposé auprès de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) une demande de co-financement pour l'accompagner dans sa volonté de développer son SIG partagé en ajoutant de nouvelles fonctionnalités au service d'un meilleur pilotage des réseaux publics : le suivi de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

L'accord de financement conclu dans le cadre du plan France Relance (fond "Transformation numérique des collectivités territoriales" / appel à projets "Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire") est intervenu le 15 février 2022.

Le soutien financier de l'Etat porte sur un montant de 155 195 €. Le SYDESL qui pilote ce projet en finance également une partie à hauteur de 51 732 €.

Le 30 mars 2022 se tenait la commission SI-SIG du SYDESL qui décidait d'orienter l'accompagnement des communes et EPCI de Saône-et-Loire prioritairement sur les réseaux de Chaleur communaux et les réseaux d'eau potable. La commune d'Antully a sollicité un accompagnement du SYDESL pour la digitalisation au standard COVADIS et format SHAPE de son réseau d'alimentation en eau potable. Cette opération est gratuite pour la commune. Elle permettra d'ajouter cette couche cartographique dans le SIG du SYDESL auquel accède déjà la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention de partenariat.

7) Tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal

Chaque année, la commune d'Antully diffuse auprès de tous les administrés un bulletin municipal relatant les informations et activités diverses de la vie municipale et associative. Afin d'atténuer les coûts de parution de cette publication, la commune a mis en vente des encarts publicitaires.

Le conseil municipal, arrête à l'unanimité, les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal 2022-2023 comme suit :

- Carte (9 x 6cm) : 50 €
- Bannière (19 x 6cm) : 100 €

La campagne de souscription est lancée dès maintenant. Le devis de KLS pour l'impression est accepté. La diffusion est prévue début janvier 2023 avec annonce de la cérémonie des vœux prévue le vendredi 20 janvier 2023 à 19h à la salle des fêtes.

8) Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après

Modification budgétaire N°1 – Budget Principal 2022

Chap	Article	Désignation	Avant DM	Montant DM	Après DM
204	204182	Subvention org Publics : bât et installation	3 253,20 €	+ 518,21 €	3 771,41 €
20	203	Frais d'études	1 500,00 €	- 518,21 €	981,79 €

Adoption à l'unanimité

9) Modification des modalités de vente de la parcelle cadastré AB 74 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'administré qui souhaitait acquérir la parcelle communale cadastrée AB 74 de 2 267 m² au prix 9 068€ en location accession a émis le souhait de procéder plutôt par une vente avec un paiement à terme afin d'optimiser ses frais, tout en restant sur la même base de paiement.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte ces nouvelles modalités de vente et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

10) Demande emplacement camion Pizza Snack dans le bourg

Lecture du courrier reçu en mairie de Monsieur Langlois qui souhaite disposer d'un emplacement sur la commune le mercredi ou le jeudi soir

Avis défavorable de l'ensemble du conseil du fait de la présence d'un camion pizza le mardi soir.

11) Retour des commissions

- Commission fleurs : pensées à planter pour automne hiver ; branches de boulot avec décoration à installer dans les grands pots.
Plantations le mercredi 26/10
Lavoir : en cours de remplissage ; arbre à planter : lilas + laurier Thym + Mahonia à prendre chez GEY
Noël : projecteur sur la mairie
Location des décorations de Noël + atelier décoration de Noël pour décorer le bourg, le tilleul et les cerisiers si suffisamment de décors + guirlandes solaires
Commande de sapins à faire pour l'école.
- Ressources humaines : le recrutement des 2 agents recenseurs est ouvert ; revenus pour la mission 800€ bruts ; période du 19/01 au 18/02 ; véhicule obligatoire ; 450 logements à visiter.
- Colis à commander pour les aînés qui ne se rendront pas au repas + demander les souhaits pour l'année prochaine
- Locale infirmière : bail à compter du 01/11
- Repas des aînés : choix du menu, boissons, décorations et animation musicale
- Communication : mise en place d'un groupe WHATS'app du conseil municipal. Objectif : faire circuler l'information sans bureau élus / élus bureau.
- Associations : Une réunion des présidents d'association a eu lieu le mercredi 12 octobre 2022 à 19h30. Une seule association de la commune n'était pas représentée.
 - nouvelle association de parents d'élèves : boum d'Halloween le 26/10 + carnaval le 04/02 ; fête de l'école le 16/06.
 - Comité des fêtes : jeux inter villages le 14/05 ; jeudis de pays date à confirmer
 - Tarot : le mardi tous les 15 jours + concours le 26/11 et le 18/02
 - EASEA : 03/02 : belote à Auxy, 18/06 méchoui ; 30/06 AG ; 24/11 Belote ; date pétanque à confirmer
 - Pêche : 05/03 AG ; dates enduro à confirmer
 - Société de chasse : changement de bureau récent ; dates à confirmer
 - Commune : vœux du Maire : 20/01 ; fête patronale : 08/07 ; repas des aînés date à confirmer

12) Questions diverses

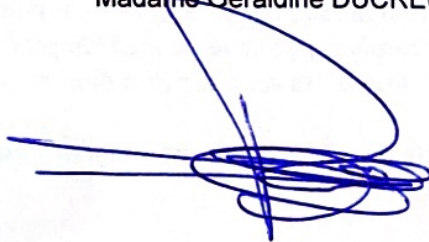
Eau : Listing de facturation à mettre en phase avec l'adressage

Eau avec odeur de javel : Franck Develay demande au Maire d'intervenir.

Gestion des agents : en raison des absences de 2 agents, le troisième à cumulé des heures à récupérer qu'il pourra prendre dès le retour d'un des 2 agents.

La séance est levée à 22H45.

La Secrétaire de séance,
Madame G  r  ldine DUCREUX.



Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON

